Journal municipal de Ste-Marguerite

Le Coup d'Oeil Municipal

Mars 2011

Communiqués de la MRC...

🗁 .À tous les citoyens et organismes de la Nouvelle-Beauce ayant réalisé un projet mettant en valeur le patrimoine culturel, vous êtes invité à soumettre votre candidature aux **Prix du Patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**. Votre projet doit avoir été réalisé entre janvier 2009 et décembre 2010 et correspondre à l'une des catégories suivantes :

- La conservation et la préservation
- L'interprétation et la diffusion
- Les porteurs de tradition

Votre candidature doit parvenir à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'ici le 31 mars prochain, et ce, en complétant le formulaire inclus au dépliant promotionnel disponible à www.nouvellebeauce.com (section Actualités) ainsi qu'auprès de votre municipalité et la MRC.

Votre candidature doit parvenir à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'ici le 31 mars prochain, et ce, en complétant le formulaire inclus au dépliant promotionnel disponible à www.nouvellebeauce.com (section Actualités) ainsi qu'auprès de votre municipalité et la MRC.

🗁 REPRÉSENTANTS DE LA MRC AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD

Le conseil a reconduit M. Richard Lehoux, préfet et maire de Saint-Elzéar, ainsi que M. Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore afin de siéger au conseil d'administration du CLD de La Nouvelle-Beauce. D'une durée de deux ans, ces personnes ainsi que M. François Barret, maire de Saint-Lambert-de-Lauzon et M. Harold Guay, maire de Sainte-Marie représentent les intérêts du milieu municipal auprès du CLD. Cet organisme sans but lucratif s'occupe du développement économique du territoire de Nouvelle-Beauce et offre différents services en matière de soutien aux entreprises ainsi qu'au niveau du tourisme et de l'économie sociale .

🗁 *APPUI AU COMITÉ D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS BEAUCE-NORD (CAIDI) DANS SA RECHERCHE DE FINANCEMENT*

Le conseil a signifié son appui au projet soumis par cet organisme dans le cadre de sa demande adressée au Programme Immigration Chaudière-Appalaches (PICA) que gère la Conférence des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ).

Ce programme découle de l'Entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches (2009-2012) à laquelle l'ensemble des MRC de la région est participante.

🗁 *LA CARAVANE DE LA RÉCUPÉRATION DU CFER VÉHICULE DES MESSAGES DE LA MRC*

Une contribution financière de 2 000 $ est allouée au CFER de Beauce en échange de services par les étudiants du CFER. Ceux-ci vont réaliser une campagne de sensibilisation auprès des écoles primaires et secondaires de Nouvelle-Beauce (à l'exception de Saint-Lambert-de-Lauzon) dans laquelle seront véhiculées des informations en provenance du programme de collecte sélective de la MRC et de son Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR). La MRC est heureuse de s'associer au CFER afin de sensibiliser et véhiculer de l'information à la population visant l'atteinte de valorisation et de réduction des matières résiduelles. Il est à noter que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon travaille avec la ville de Lévis à la gestion des matières résiduelles puisque cette activité était débutée lorsque cette municipalité faisait partie de l'ancienne MRC des Chûtes-de-la-Chaudière aujourd'hui rattachée à Lévis.

🗁 *MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC*

Le schéma d'aménagement, document de planification régionale relatif notamment aux différentes vocations données au territoire (agricole, urbaine, récréative, villégiature, autres) sur l'ensemble de la MRC, est entré en vigueur en mai 2005. Ce document demeure dynamique et peut être modifié à tout moment afin de tenir compte de nouvelles situations ou de nouveaux besoins d'individus, d'organismes ou encore des municipalités.

Le schéma d'aménagement, document de planification régionale relatif notamment aux différentes vocations données au territoire (agricole, urbaine, récréative, villégiature, autres) sur l'ensemble de la MRC, est entré en vigueur en mai 2005. Ce document demeure dynamique et peut être modifié à tout moment afin de tenir compte de nouvelles situations ou de nouveaux besoins d'individus, d'organismes ou encore des municipalités.

. Lors de sa dernière session, le conseil a entrepris une démarche de modification du schéma afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Bernard. À terme, cette modification permettra à la municipalité d'offrir près de 80 nouveaux emplacements pour la construction résidentielle.

Également, depuis l'année 2007, la MRC de La Nouvelle-Beauce procède à la vidange des fosses septiques dans les municipalités de son territoire, sauf à Saint-Lambert-de-Lauzon. Considérant que les boues de fosses septiques doivent être valorisées, l'entreprise qui procède à la vidange des fosses septiques dispose actuellement de ses boues sur le territoire de la Ville de Québec. Cette possibilité ne semble pas assurée à long terme. Une entreprise a comme projet d'établir une usine de traitement de boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce, dans la municipalité de Sainte-Marguerite. Ce projet assurera à long terme la valorisation des boues de fosses septiques provenant de la Nouvelle-Beauce en conformité avec le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC. Le schéma d'aménagement est également modifié afin de permettre la réalisation de ce projet.

LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE PROVINCIALE

Au cours de l'année 2010, la MRC a conclu une entente avec la Commission de protection du territoire agricole et les Fédérations de l'UPA du territoire. Cette entente a permis de fixer des conditions pour autoriser la construction de résidences dans différents secteurs de la zone agricole. Des îlots déstructurés ont été identifiés et les municipalités pourront directement délivrer les permis de construction sans que les citoyens n'aient à entreprendre de démarches auprès de la CPTAQ. Pour ce faire, les municipalités doivent modifier leurs règlements de zonage en conséquence et les faire approuver par la MRC. Ainsi le conseil a émis des avis de conformité aux municipalités de Ville de Sainte-Marie, Saint-Lambert-de-Lauzon et Scott.

Pour plus d'informations , consultez le site:

www.nouvellebeauce.com

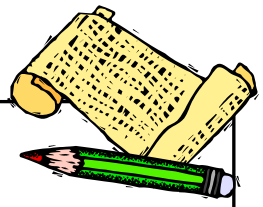

Membres du conseil Municipal

MAIRE : ADRIENNE GAGNÉ

CONSEILLERS :

SIÈGE # 1 PIERRE TRUDEL
SIÈGE # 2 ROBERT NORMAND
SIÈGE # 3 MARTIN FAUCHER
SIÈGE # 4 HERTEL VAILLANCOURT
SIÈGE # 5 GUY THIBOUTHOT
SIÈGE # 6 ÉMILE NADEAU

Le calendrier des séances ordinaires en 2011:

- 10 janvier (2e lundi)
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1er août
- 6 septembre (lendemain fête du travail)
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

DIRECTRICE GÉNÉRALE : NICOLE CHABOT
SECRÉTAIRE ADJOINTE : NICOLE LEHOUILLIER
LOISIRS : YVES TURGEON

SERVICES MUNICIPAUX

BIBLIOTHÈQUE

RESPONSABLE: ADRIENNE GAGNÉ

INCENDIE

DIRECTEUR : MARC DEBLOIS

TRAITEMENT DE L'EAU: MARC GAGNON, YVON ROY

TRAVAUX PUBLICS

INSPECTEUR MUNICIPAL: LARRY BOUTIN
ADJOINT : YVON DUMONT

ESCOUADE CANINE: RESPONSABLE: NELSON ROY

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

ÉRIC GUAY: 387-3444 POSTE 104

SITE D'ENFOUISSEMENT

Site de Frampton : 397-5402

ÉCO-CENTRE RÉGIONAL NOUVELLE-BEAUCE

Centre de récupération Ste-Marie: 418-389-0594

Mot du Maire

Mars est un mois qui nous apporte son lot de contradictions. L'espoir de jours meilleurs avec le printemps qui est à nos portes et les sursauts de mère Nature qui nous surprend par ses excès. De plus, c'est un mois où l'aspect financier nous titille avec les impôts à payer et parmi les obligations fiscales on y retrouve la facture municipale.

Cette année, nous avions droit à une nouvelle évaluation. La loi nous oblige de faire cet exercice tous les trois ans. Beaucoup de margueritois sont surpris et quelques fois horrifiés par la valeur attribuée à leur propriété. Je voudrais vous rappeler que les rôles d'évaluation sont bâtis à partir des transactions immobilières qui ont eu lieu sur notre territoire les trois années précédant la nouvelle évaluation. Vous trouverez dans les pages qui suivent un tableau des ventes de maisons à Sainte-Marguerite qui vous aidera à comprendre pourquoi nos maisons prennent de la valeur.

Le conseil municipal prépare toujours son budget en tenant compte de cette augmentation des évaluations. Malgré cet exercice, nous avons reçu les commentaires de citoyens qui jugent que l'imposition à Sainte-Marguerite est trop élevée. Ce sera probablement une mince consolation de savoir que les données du Ministère des Affaires municipales nous situent dans la moyenne pour les municipalités de notre envergure.

Après ces constatations monétaires, vous comprendrez l'importance du bénévolat pour toutes les activités qui se déroulent sur notre territoire. Le bénévolat est notre grande richesse et à Sainte-Marguerite nous avons la chance d'avoir des gens de coeur qui sont souvent des travailleurs de l'ombre. Votre action est généreuse, noble et la plupart du temps silencieuse. Les données de répartition du bénévolat au Québec donnent la culture et le loisir en premier, les sports en deuxième et l'action sociale en troisième. À Sainte-Marguerite, ma connaissance du bénévolat me dit que ces trois secteurs profitent également de la contribution remarquable de tous les bénévoles. Profitons de la semaine du bénévolat en début d'avril pour exprimer notre reconnaissance à tous ces gens qui participent au mieux-être de notre communauté.

Vivement le retour aux activités extérieures et là-dessus, je vous souhaite un bon printemps et vous invite à planifier des plantations d'arbres et de fleurs pour embellir votre environnement.

Adrienne Gagné, maire

DÉCISIONS DU CONSEIL...

INDEXATION DU COÛT DES SALLES

Le coût des salles municipales a été ajusté pour l'année 2011comme suit :
- salle du haut *133,42$ (avec taxes **152$**)*
- salle du bas *81,63$ (avec taxes **93$**)*
- salle du conseil *45,65$ (avec taxes **52$**)*
- salle loisirs 85.90$ $ (avec taxes **99$**)

INDEXATION DES SALAIRES

En date du 1er janvier 2011 le salaire des élus et des employés concernés a été indexé de 2,4 % qui est le taux d'inflation global pour l'année en cours au Québec.

Au niveau du secteur administration, l'adjointe a vu son salaire indexé de 7% et la directrice générale de 3.7%.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, toute Municipalité devait se doter d'une politique de gestion contractuelle en janvier 2011;
Cette politique doit prévoir des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité et que ces mesures doivent viser sept thèmes de préoccupation clairement précisés dans la loi visant à promouvoir la transparence dans l'octroi des contrats municipaux tout en respectant les règles relatives à l'adjudication de tels contrats ;
Un projet de politique a été élaboré en concertation avec des représentants des municipalités locales de la MRC de la Nouvelle-Beauce et transmis aux membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite ;
Une copie peut vous être remise sur demande au bureau municipal.

ADJUDICATION DE CONTRAT

La soumission de LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour l'emprunt de 1 046 200 $ a été acceptée en vertu des règlements d'emprunt numéros 392 (mini pompe) et 395 (rues St-Jacques et St-Pierre) au taux de 3,45% échéant en série de cinq (5) ans.

MODIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

*-**L**a superficie de la patinoire existante a été agrandie de 7920 pieds carrés;*
-Un anneau de glace a été ajouté afin de faciliter le patinage libre hors de portée des projectiles de rondelles;
-Ces ajouts augmentent de 6 000 à 12 420 pieds carrés la superficie à entretenir;
-Le contrat d'entretien d'hiver des Entretiens Karl Parent a été ajusté de 433.34 à 900$ mensuellement pour la période de décembre 2010 à mars 2011.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

M. Mario Bilodeau de Lachance & Parent C.A. inc a présenté le rapport financier pour l'exercice 2010 lors de la séance du 7 février. Un déficit de 65 973$ a été établi pour cette année financière qui s'explique par le montant de la taxe d'accise sur l'essence non reçu.

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Une entente a été signée avec le Ministère des Transports afin de procéder à la réalisation d'études, plans et devis relatifs au projet de réfection des routes 216 et 275; Les travaux seront réalisés en avril/mai par les Laboratoires d'expertises de Québec au coût de 46 800$ avant taxes.

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.
-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'y appliquent;
-La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 112$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

PROGRAMMATION DES TRAVAUX SUIVANTS :
Hydro-fracturation du puits Bégin 2 (rés. 130-10-2010)
Travaux de renouvellement des conduites souterraines sur les routes 275-216, section centre de la rue Robert.

AUTORISATION DE PASSAGE

Le Conseil municipal de Sainte-Marguerite donne le droit de passage dans les rues de notre municipalité à l'Association des Maîtres cyclistes de Québec dans le cadre de la randonnée cycliste et pédestre pour la prévention du suicide. Ce sera la 11e édition et cette activité se tiendra le dimanche 7 août prochain.
Il est prévu que la Sûreté du Québec ainsi que des sentinelles à vélo et les radioamateurs acceptent de veiller à la sécurité routière lors de cet évènement.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

- La fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier;
- le service de balayage des rues et du stationnement de l'édifice municipal et de l'église;
- la fourniture de matériaux granulaires, classification 0-3/4 uniforme pour l'entretien de notre réseau routier;
- la location de la machinerie lourde pour effectuer divers travaux d'entretien.

Ces soumissions devront nous parvenir avant 16h30 le 30 mars 2011, des extraits de résolutions sont disponibles au bureau municipal

RÈGLEMENT 397

POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a adopté son budget pour l'année 2011 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6e jour de décembre 2010;

À CES CAUSES, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FINANCIÈRE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2011.

ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0.91$ par 100 $ d'évaluation.

ARTICLE 4 ORDURES

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets et de matière recyclable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après : **140 $ par logement, 140 $ par commerce ou industrie 70 $ par commerce ou industrie non actif**

Que l'autre partie de la dépense du service de l'enlèvement et la disposition des ordures sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 5 AQUEDUC

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'aqueduc ainsi que tout propriétaire des immeubles en façade desquels les conduites d'aqueduc ont été refaites dans le cadre des travaux de mise aux normes 2007 (rue St-Joseph, une partie des rues St-Jacques et de la Meunerie ainsi que des travaux de 2010 (rues St-Jacques et St-Pierre), un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après :

325 $ par unité de base
180 $ par studio
75 $ par piscine
- 1,00 par unité de base pour résidence et logement
- 1,25 par unité de base pour salon de coiffure et de beauté, épicerie, bureau de poste, centre financier, garage et les commerces ayant une évaluation de moins de 80 000 $
- 1,50 par unité de base pour bar, restaurant, centre d'accueil et commerces ayant une évaluation de plus de 80 000 $
- 1,50 par unité de base pour les édifices publics : salle municipale, garage, remise, fabrique, loisirs.

ARTICLE 6 ÉGOUT

Aux fins de financer le service d'égout, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'égout, un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après :

80 $ par unité de logement (1)
160 $ commerce (2)
160 $ résidence et un commerce dans le même bâtiment (2)
240 $ hôtel, bar, restaurant (3)
160 $ édifices publics : (2) église et presbytère
240 $ loisirs, garage, caserne (3)
240 $ édifices publics (3)

ARTICLE 7 VIDANGE DES BOUES

Aux fins de financer le service de vidange des boues, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur tout le territoire, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :75 $ par résidence: 37,50 $ par résidence secondaire ou cabane à sucre servant de chalet

ARTICLE 8 SECTEUR DE LA RUE INDUSTRIELLE (RÈG. 314)

Aux fins de financer le secteur de la rue Industrielle, la compensation annuelle imposée et prélevée pour le paiement du capital et des intérêts pour la partie du secteur longeant la rue Industrielle sera d'un montant de 990.25$.

ARTICLE 9 SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT GAGNON (RÈG. 315)

Aux fins de financer le secteur du Développement Gagnon, la compensation annuelle imposée et prélevée pour le paiement du capital et des intérêts pour la partie du secteur sera d'un montant de 61 $.

Le pourcentage du secteur est établi à 73 % du règlement d'emprunt.

ARTICLE 10 TERRAIN AQUEDUC (RÈG. 357)

Aux fins de financer 10 % de l'emprunt concernant l'achat du terrain servant à l'exploitation de l'aqueduc municipal, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 357, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 10,76 $ par unité

Que l'autre partie de l'emprunt concernant l'achat du terrain (règ. 357) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 11 MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (RÈG. 361)

Aux fins de financer 75 % de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 361, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 270,00 $ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable (règ. 361) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 12 TARIFICATION À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE **INDUSTRIEL POUR LEQUEL UNE QUOTE-PART EST DUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AQUEDUC EXIGIBLES**

Il est par le présent règlement exigé du propriétaire de l'immeuble portant le matricule 7152 48 9659 un tarif pour l'assumation de la quote-part des travaux d'aqueduc réalisés dans le parc industriel décrit comme suit : 7152 48 9659 837,34 $

ARTICLE 13 TARIFICATION À L'ÉGARD D'IMMEUBLES POUR LESQUELS UNE QUOTE-PART EST DUE SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE RÉALISÉS EN 2008

Il est par le présent règlement exigé des propriétaires d'immeubles portant les matricules 7152-44-7658 7152-44-9923 un tarif pour l'assumation de la quote-part des travaux réalisés sur la rue du Merle décrit comme suit :1 640,06 $ 7152-44-9923 1 627,58 $

ARTICLE 14 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 395)

Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement no 395, un montant de compensation établi selon la façade de terrain.

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 38,36$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 395) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 15 COMPENSATION ÉLARGISSEMENT DU RANG ST-BAPTISTE

Aux fins de financer les achats de lisières de terrains du rang St-Jean-Baptiste en vue de l'élargissement de ce rang, un montant de 6000$ l'hectare sera imposé selon la superficie d'après le frontage tel qu'il apparaît au rôle en vigueur. Un crédit proportionnel sera appliqué pour les propriétaires qui ont cédé une partie de leur propriété dans le cadre du présent projet.

ARTICLE 16 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 $.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte; le deuxième versement devient exigible le premier mai, le troisième versement le premier juillet et le quatrième versement le premier septembre.

ARTICLE 17 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant résiduel est alors exigible.

ARTICLE 18 AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 16 et 17 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation, d'une facturation due à des travaux dans un cours d'eau ou des frais découlant des services d'inspecteur agraire (personne désignée).

ARTICLE 19 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %. Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 20 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-MARGUERITE Ce 10 janvier 2011

PREMIER PROJET
RÈGLEMENT NUMÉRO 398

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À UNE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE ARTICLE 59
LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté le 19 janvier 2010, la résolution nº 10305-01-2010, afin d'entreprendre une demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 (LPTAA);

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a rendu sa décision le 18 mai 2010 autorisant les secteurs faisant l'objet d'un consensus entre les parties;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance régulière du mois de mai 2010 le règlement nº 282-05-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de le rendre conforme à la demande de portée collective négociée avec la CPTAQ et les fédérations de l'UPA de Beauce et de Lévis-Bellechasse;

ATTENDU que le règlement nº 282-05-2010 est entré en vigueur le 1er octobre 2010;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la municipalité de Sainte-Marguerite doit adopter un règlement de concordance;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé par Guy Thibouthot, lors de la session régulière du 6 décembre 2010 .

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emile Nadeau et résolu unanimement que :

Article 1 Chapitre 22 DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES PERMANENTES OU SAISONNIÈRES DANS LA ZONE AGRICOLE PROVINCIALE

Le Chapitre 22 DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES PERMANENTES OU SAISONNIÈRES DANS LA ZONE AGRICOLE PROVINCIALE du règlement nº 372 est abrogé et remplacé par le suivant.

22.1 Zone agricole Type A

Dans la zone agricole Type A, telle qu'illustrée au plan de zonage PZ-1, secteur rural, du règlement de zonage nº 372, aucun permis de construction pour une résidence ne peut être émis sauf :

pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 LPTAA;

pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole avant le 18 mai 2010 permettant la construction d'une résidence en vertu des articles 101 et 103 LPTAA;

pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 LPTAA;

pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou du Tribunal administratif du Québec avant le 11 mai 2007;

pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou du Tribunal administratif du Québec aux fins de :

Déplacer une résidence bénéficiant d'un droit acquis en vertu des articles 101, 103 LPTAA ou du droit de l'article 31 LPTAA, sur la même unité foncière, mais à l'extérieur du droit acquis.

Permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 LPTAA pour une fin autre que résidentielle.

Dans le cas de résidences construites en vertu de l'article 31.1 LPTAA ou à la suite d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, les distances séparatrices relatives aux odeurs, telles que définies aux articles 22.4.1 et 22.4.2 du présent règlement s'appliquent.

Dans le cas de résidences construites en vertu de l'article 31.1 LPTAA, la partie de la propriété utilisée à des fins résidentielles ne peut excéder 2 500 mètres carrés.

22.2 Dans la zone agricole Type B, telle qu'illustrée au plan de zonage PZ-1, secteur rural, du Règlement de zonage nº 372, aucun permis de construction pour une résidence ne peut être émis sauf :

pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31.1, 40 et 105 LPTAA;

pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole avant le 18 mai 2010 permettant la construction d'une résidence en vertu des articles 101 et 103 LPTAA;

pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 101 et 103 LPTAA;

pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou du Tribunal administratif du Québec avant le 11 mai 2007;

pour donner suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou du Tribunal administratif du Québec aux fins de :

Déplacer une résidence bénéficiant d'un droit acquis en vertu des articles 101, 103 LPTAA ou du droit de l'article 31 LPTAA, sur la même unité foncière, mais à l'extérieur du droit acquis.

Permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 LPTAA pour une fin autre que résidentielle.

SUR UNE UNITÉ FONCIÈRE DE 15 HECTARES ET PLUS, TELLE QUE PUBLIÉE AU REGISTRE FONCIER ET QUI ÉTAIT VACANTE (À L'EXCEPTION DES BÂTIMENTS SECONDAIRES, ABRIS FORESTIERS ET CABANES À SUCRE) EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2005, OU SUR UNE UNITÉ FONCIÈRE VACANTE (À L'EXCEPTION DES BÂTIMENTS SECONDAIRES, ABRIS FORESTIERS ET CABANES À SUCRE) DE 15 HECTARES ET PLUS, REMEMBRÉE APRÈS LE 15 NOVEMBRE 2005 DE TELLE SORTE À ATTEINDRE CETTE SUPERFICIE MINIMALE PAR L'ADDITION DES SUPERFICIES DE DEUX OU PLUSIEURS UNITÉS FONCIÈRES VACANTES À CETTE DATE, NON UTILISÉE À DES FINS DE CULTURE DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 2005, OU À LA SUITE D'UN REMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE OU LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC.

Dans le cas de résidences construites en vertu de l'article 31.1 LPTAA, à la suite d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, ou sur une unité foncière vacante (à l'exception des bâtiments secondaires, abris forestiers et cabanes à sucre) de 15 hectares ou plus, les distances séparatrices relatives aux odeurs, telles que définies aux articles 22.4.1 et 22.4.2 du présent règlement s'appliquent.

Dans le cas de résidences construites en vertu de l'article 31.1 LPTAA, ou sur une unité foncière vacante de 15 hectares ou plus, la partie de la propriété utilisée à des fins résidentielles ne peut excéder 2 500 mètres carrés.

22.3 Îlots déstructurés

Dans les îlots déstructurés, telles qu'illustrées au plan de zonage PZ-1, secteur rural du règlement de zonage n° 372, un permis de construction pour une résidence peut être émis si la construction de résidences permanentes ou saisonnières est autorisée à l'intérieur des limites des îlots déstructurés.

À l'intérieur des îlots déstructurés « avec morcellement » apparaissant au plan de zonage PZ-1, secteur rural, du règlement de zonage nº 372, la construction de résidences est autorisée sur un emplacement conforme aux dispositions du règlement de lotissement n° 373 et ses amendements.

Dans les îlots « sans morcellement » apparaissant au plan de zonage PZ-1, secteur rural, du règlement de zonage nº 372, la construction de résidences est permise uniquement sur une unité foncière vacante, telle que publiée au registre foncier en date du 15 novembre 2005.

22.4 Distances séparatrices relatives aux odeurs

22.4.1 Installation d'élevage

L'implantation d'une nouvelle résidence dans les zones agricoles de type A et de type B est assujettie à des distances séparatrices à l'égard de l'établissement de production animale le plus rapproché. Cette distance apparaît au tableau 1 et est fonction du type d'élevage. Dans le cas d'un établissement de production animale existant dont le nombre d'unités animales est supérieur à celui apparaissant au tableau 1, la distance séparatrice sera calculée en fonction du nombre d'unités animales identifiées au certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

De plus, la résidence ainsi construite ne pourra être considérée dans le calcul des distances séparatrices applicables à un projet d'agrandissement d'une installation d'élevage existante le 11 mai 2007, date de la décision de la Commission de protection du territoire agricole relative à la demande à portée collective de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

22.4.2 Superficies d'épandage

Dans les zones agricoles de type A et de type B et dans les îlots déstructurés, toute nouvelle résidence doit être localisée à une distance minimale de 25 mètres d'une parcelle en culture.

En cas de non-respect de cette distance, la résidence ainsi construite ne pourra être considérée dans le calcul des distances séparatrices applicables à l'épandage des engrais de ferme.

Tableau 1 Distances séparatrices relatives aux odeurs

Type de production	Unités animales	Distance minimale Requise (m)
Bovine	Jusqu'à 225	150
Bovine (engraissement)	Jusqu'à 400	182
Laitière	Jusqu'à 225	132
Porcine (maternité)	Jusqu'à 225	236
Porcine (engraissement)	Jusqu'à 599	322
Porcine (maternité / engraissement)	Jusqu'à 330	267
Avicole	Jusqu'à 225	236

Article 2 Annexe 4 Territoires touchés par la demande à portée collective (article 59 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles)

L'annexe 4 Territoires touchés par la demande à portée collective (article 59 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) du règlement de zonage nº 372 est abrogée.

Article 3 Note nº 11 de l'annexe 1 La grille des usages permis et des normes

La note nº 11 de l'annexe 1 La grille des usages permis et des normes du règlement de zonage nº 372 est remplacée par la suivante.

11.Construction de résidences en zone agricole provinciale a) Zone agricole type A (ch. 22.1)
b) Zone agricole type B (ch. 22.2) c) Îlots déstructurés (ch. 22.3)

Article 4

La carte PZ-1 Plan de zonage, secteur rural de même que l'annexe 1 La grille des usages permis et des normes, ces documents faisant partie intégrante du règlement de zonage nº 372, sont modifiées et désignées comme étant les annexes 1 et 2 du présent règlement.

Modification des plans de zonage PZ-1
La zone RA-8 est créée à même la zone A-20;
La zone RA-9 est créée à même les zones A-2 et A-3;
La zone VIL-5 est modifiée et agrandie à même la zone A-4;
La zone VIL-10 est modifiée et réduite au profit de la zone A-8;
La zone VIL-12 est modifiée et agrandie à même la zone A-17.

Modification de la grille des usages permis et des normes
Les usages permis pour les nouvelles zones RA-8 et RA-9 sont spécifiés dans l'annexe 1 La grille des usages permis et des normes et annexée au présent règlement. Les conditions d'implantation autorisés pour les dites zones sont spécifiées à l'article 4.7.2 Conditions d'implantation du règlement de zonage nº 372.

a) Marge de recul avant (minimale) 10 mètres. b) Marge de recul latérale (minimale) 2,0 mètres.
c) Marge de recul arrière (minimale) 2,0 mètres d) Hauteur maximale pour les résidences (étages) 2 étages.

Les usages résidentiels autorisés pour les zones VIL-5 et VIL-10 sont modifiés et spécifiés dans l'annexe 1 La grille des usages permis et des normes du règlement de zonage nº 372 et annexée au présent règlement.

Article 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

TAXES 2011

Plusieurs contribuables nous ont questionnés sur la hausse des évaluations de leur propriété;

À tous les trois ans (rôle triennal) une compilation des transactions immobilières est effectuée dans le secteur et les évaluations sont ajustées en rapport à ces résultats. Vous verrez dans le tableau ci-dessous, les ventes de propriétés qui ont été effectuées dans les trois dernières années.

Vous pourrez comprendre ainsi que pour la majorité des propriétés, le montant de la transaction est de beaucoup supérieure à l'évaluation, ce qui en résulte que nos propriétés ne sont pas assez évaluées versus le montant que les acheteurs sont prêts à payer. Si l'inverse se produisait, que les propriétés se vendaient à un coût moins élevé que l'évaluation, les valeurs auraient tendance à diminuer.

** Nous pouvons en conclure que la marché immobilier dans notre région se porte bien.

Evaluation	Vente	propriété
111 100	105 000	maison urbaine
81 600	90 000	terrain boisé
150 000	210 000	maison urbaine
54 900	80 000	maison rurale
37 200	55 500	chalet
100 800	118 000	maison urbaine
66 900	80 000	maison urbaine
73 200	104 000	maison rurale
118 400	110 000	maison urbaine
28 800	30 000	chalet
40 700	35 000	maison rurale
116 800	153 000	maison urbaine
136 100	187 000	maison rurale

Statistique Canada : le Recensement de 2011

Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011.

Les données du recensement sont importantes pour toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services tels que les soins de santé, l'emplacement des garderies, des écoles ainsi que les services de police et de sécurité des incendies.

Soyez du nombre!

Le questionnaire du recensement est un questionnaire court de 10 questions qui recueille les données démographiques de base tels que l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Au début du mois de mai, les trousses jaunes du recensement seront livrées dans chaque logement au pays. Ces trousses contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. La copie papier sera aussi disponible.

Les questionnaires dûment remplis fourniront de précieux renseignements dont se serviront tous les échelons du gouvernement pour prendre des décisions concernant votre quartier et votre collectivité.

Soyez du nombre et participez au Recensement de 2011 !

Pour obtenir plus d'information concernant le Recensement de 2011, consultez le site www.recensement2011.gc.ca.

L'Enquête nationale auprès des ménages menée pour la première fois

Pour la première fois cette année, un ménage sur trois sera invité à répondre au questionnaire de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Les données recueillies par le biais de ce questionnaire fourniront des renseignements qui viendront également appuyer la planification et la mise en oeuvre de programmes et services. Plus précisément, les statistiques recueillies par l'ENM fourniront des données pour planifier et appuyer les services destinés aux familles, le logement, les routes et le transport en commun ainsi que la formation professionnelle.

Si vous recevez l'ENM, répondez au questionnaire en ligne ou sur papier!

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'ENM, consultez le site www.enm.statcan.gc.ca

Des emplois avec ou sans fonction de supervision sont également disponibles pour le Recensement de 2011. Pour plus d'information et pour postuler en ligne, visitez le www.recensement2011.gc.ca

POPULATION DE SAINTE-MARGUERITE

0 à 20 ans = 306	61 à 80 ans = 169
21 à 40 ans = 284	81 à 100 ans = 31
41 à 60 ans = 281	**TOTAL: 1071**

Pour nous aider à tenir notre recensement municipal à jour, veuillez nous aviser des naissances, déménagements, nouveaux arrivants etc.

Service de Sécurité Incendie...

Nouvelle du service!

Marc Deblois
Directeur

La formation Pompier 1 suit son cours tel que prévu selon le programme mis en place par l'école et le coordonnateur de la MRC pour les besoins de formation des pompiers qui regroupent les onze services de sécurité incendie. Le 12 février dernier en journée avait lieu à notre caserne et dans la section de l'aire de pratique, la formation pratique sur les appareils respiratoires pour deux groupes de candidats, tous y ont travaillé fort pour obtenir de bons résultats.

PRÉVENTION

Depuis au moins 4 mois que vous utilisez votre système de chauffage au bois. A titre de prévention, il est recommandé de vérifier vos installations pour éviter qu'un feu de cheminée ne se produise chez vous. Vérifiez la cheminée, car le créosote qui s'accumule demandera sûrement un ramonage et de même que pour les tuyaux qui y sont raccordés et sans oublier le système de chauffage lui-même. À titre d'exemple, la photo nous montre le tuyau de raccordement d'une installation qui a accumulé du créosote et sans intervention un risque est évident pour un feu de cheminée.

Prenez un peu de votre temps pour vérifier votre installation, merci.

En période hivernale n'oubliez pas de déneiger les sorties de secours de vos résidences – immeuble – commerce, etc., et sans oublier vos toits pour éviter le risque d'effondrement.

Avoir un avertisseur de fumée est comme avoir un pompier 24h/24h à la maison !
Voici maintenant quelques conseils de prévention pour les avertisseurs de fumée:

- Ne retirez pas la pile de l'avertisseur de fumée, si il se déclenche trop souvent, il est peut être mal positionné. (voir consignes du fabriquant)
- Ne jamais utiliser une pile rechargeable
- Changez les piles deux fois par année (à chaque changement d'heure)
- Appuyez sur le bouton test de l'avertisseur au moins une fois par mois pour en vérifier le bon fonctionnement.
- Remplacez l'avertisseur après 10 ans (voir la date de fabrication sur le boîtier)

Ces quelques petits conseils vous assureront d'être plus en sécurité dans votre résidence.

En date du 27 février 2011
Le service incendie a répondu à trois alarmes incendie et deux feux de cheminée.
Le service des premiers répondants a répondu à 5 appels de priorité un.

Le matin du 6 février dernier avait lieu une pratique de pompier. Cette pratique avait pour objectif d'évaluer le déploiement des effectifs de notre service et de ceux en assistance de Ste-Hénédine, Ste-Marie, Frampton et de Ste- Claire. Nous avons évalué le scénario d'une attaque incendie et de l'alimentation en eau à partir de camions -citernes et de deux points d'eau spécifique.

*Je désire remercier sincèrement **Madame Paulette Deblois** pour nous avoir autorisé l'accès de sa propriété situé au 310 rang St-Antoine et **Monsieur Achille Couture** pour nous avoir autorisé l'accès à son lac du rang St-Louis. Merci à vous!*

Service de Sécurité Incendie suite ...

Dès la mise en place du service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite, le service a toujours fait preuve d'avant-garde autant dans l'achat des équipements que dans la formation de son personnel.

Depuis 1993, le service s'occupe de voir à la formation continue des pompiers. En fonction du poste qu'ils occupent, soit comme pompier officier et sans oublier les formations spécialisées telles que la formation opérateur de pompe, premier répondant et celle à venir technique d'auto sauvetage. (Pour le pompier et une nouvelle formation de sensibilisation qui porteront sur l'assistance à une équipe de sauvetage technique en espace clos).

En ce qui concerne les officiers, le service s'assure d'avoir le minimum nécessaire et même le surpasser. Présentement, le capitaine Marc Gagnon et le lieutenant Guy Rhéaume sont tous deux formés Officier I, et le lieutenant Patrick Bégin et le pompier Cédric Fecteau sont tous deux formés officier non urbain, requis pour un service incendie qui couvre 5000 habitants et moins.

En décembre 2008, j'ai obtenu mon AEC Officier en sécurité incendie. Cette attestation est la continuité de l'officier I et officier II.

Citoyens, je vous rappelle que toutes les heures nécessaires que chaque pompier passe en formation et en entraînement sont faites la plupart du temps les fins de semaine, ce qui demande beaucoup à chacun d'eux et à leur famille.

Vous les passionnés de la sécurité incendie!

Merci !

Marc Deblois
Directeur

Le 18 janvier dernier,

J'ai représenté le service sécurité incendie de Ste-Marguerite au salon jeunesse organisé par les Caisses Desjardins de la Nouvelle-Beauce à la polyvalente Benoit-Vachon. J'ai rencontré les jeunes étudiants du 4e et 5e secondaire et leurs parents.

Cela leur permet de rencontrer des gens qui œuvrent dans différents secteurs du monde du travail et par le fait même avec des représentants d'établissement d'enseignement post secondaire.

Cela était ma deuxième expérience au salon jeunesse.

Marc Deblois
Directeur

Service de Sécurité Incendie
Sainte-Marguerite

OBJET : Le déneigement des issues secondaires

Avec les récentes accumulations de neige que nous avons reçues, votre Service de sécurité incendie municipal et le Service régional de prévention incendie désirent vous rappeler qu'il est essentiel de bien déneiger les issues secondaires de tous les bâtiments, incluant les résidences privées.

Assurez-vous que toutes les issues secondaires (balcon, galerie, terrasse, sortie du sous-sol, etc.) sont toujours bien déneigées et libre d'accès. Il est important de noter que votre issue principale ne sera pas toujours utilisable en cas d'incendie.

- Dégagez toujours une voie d'accès au point de rassemblement afin que tous les résidents puissent s'y rendre rapidement.

- À l'intérieur, assurez-vous de ne pas encombrer les issues secondaires de biens ou de décorations qui pourraient nuire à l'évacuation. Ces issues doivent être libres et accessibles en tout temps.

Vérifiez les portes et fenêtres de votre demeure et gardez-les en bon état afin de pouvoir les ouvrir en tout temps. Rappelez-vous que le gel peut bloquer les fenêtres.

En tant que propriétaire ou responsable d'un bâtiment public, vous avez la responsabilité d'assurer la sécurité des occupants. Assurez-vous que toutes vos issues sont fonctionnelles, accessibles et bien identifiées en tout temps.

N'oubliez pas que des issues bien déneigées combinées avec des avertisseurs de fumée fonctionnels dans votre résidence peuvent faciliter votre évacuation en cas d'incendie et ultimement vous sauver la vie.

Pour de plus amples informations à propos de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Antoine Sévigny
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

Service de Sécurité Incendie
Sainte-Marguerite

OBJET : Le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore et invisible qui cause plusieurs intoxications à chaque année au Québec, dont une quinzaine sont mortelles. Voici des exemples d'appareils qui peuvent dégager du CO :

Tout système de chauffage à combustible (poêle à bois, fournaise à l'huile, foyer, etc.);
Véhicules motorisés (voiture, moto, VTT, etc.) et outils à moteur (génératrice, tondeuse, etc.);
Barbecue, réchaud de camping, etc.

Il est important de savoir reconnaître les symptômes ressentis lors d'une intoxication afin de pouvoir évacuer la résidence rapidement et d'alerter les services d'urgence. Voici les principaux :

Mal de tête, nausées et fatigue;
Étourdissements, somnolence et baisse de réflexes et du jugement;
À grande exposition : faiblesse, perte de conscience, coma et décès.

Afin de prévenir une éventuelle intoxication, il est important de respecter les consignes suivantes :

Utilisez les appareils produisant du CO dans des endroits bien ventilés;
Faites entretenir vos systèmes de chauffage au combustible par un professionnel au moins une fois par année;
Ne pas utiliser de matériel de plein air (réchaud ou lampe au propane) ou de barbecue à l'intérieur;
Ne pas laisser le moteur de la voiture en marche à l'intérieur du garage, même la porte ouverte.

N'oubliez pas d'installer un avertisseur de CO sur chaque étage de la maison si vous avez un appareil qui en produit, car **c'est le seul appareil capable de vous alerter de sa présence. Rappelez-vous que l'avertisseur de monoxyde de carbone ne remplace pas l'avertisseur de fumée et vice-versa.**

Si vous avez des questions supplémentaires concernant le monoxyde de carbone, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Antoine Sévigny
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce

DEMOLITION FEST
SAINTE-MARGUERITE

27-28-29 mai 2011

35 ième édition

Comme mentionné dans le journal précédant, la 35e édition du Demolition Fest 2011 qui se tiendra le 27, 28 et 29 mai prochain, arrive à très grand pas.

Voici notre programmation :

Vendredi soir :

Pour une 2e édition, nous allons avoir le concours Rock Relève pour les jeunes âgés de 14 à 21 ans, pour inscription le formulaire est disponible sur notre site internet : www.demolitionfest.com.

Samedi après-midi :

Des activités seront organisées par la municipalité pour faire une journée familiale. En parallèle, il y aura une exposition de photos, trophées, vidéos, coupures de journaux, etc. qui rappellent l'histoire de la démolition. Vous conservez quelques-uns de ces souvenirs? Nous aimerions bien les exposer. Prière de nous les apporter au bureau municipal avant le 30 mars 2011. Soyez assurés que nous y porterons la plus grande attention.

Samedi soir :

Le méchoui sera au menu et en soirée, le groupe StarFish fera sa prestation. Le groupe gagnant du concours Rock Relève aura l'honneur de faire la première partie.

Dimanche jour de la démolition :

Les formulaires d'inscription sont sur notre site internet : www.demolitionfest.com.

Nous aurons à l'animation M. Stéphane Deblois avec M. Vincent Giroux pour encourager nos coureurs, anciens, débutants et même filles, si nous avons assez d'inscriptions pour faire une course.

Vos idées sont les bienvenues, car elles permettent à notre comité de se renouveler. Aussi, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres pour le comité et de nouveaux bénévoles pour le festival. Vous entendez l'appel ?? Veuillez communiquer avec nous par courriel : demolitionfest@hotmail.com

ou par téléphone : **Mélissa Blais : 418-935-0127 ou Annie Rhéaume : 418-935-3979**.

On vous attend à notre festival!

Une programmation complète avec tarif vous parviendra par la poste.

Lien-Partage

Le service de popote souligne ses vingt ans d'existence au niveau régional. A Ste-Marguerite la popote est en fonction depuis 1995.

Si vous avez été livreur de popote, Lien-Partage vous invite à **un déjeuner gratuit** de reconnaissance. Ce déjeuner aura lieu le 24 mars au Club Aramis de Ste-Marie.

Réservez avant le 20 mars avec **Étiennette 418-935-3311 ou Jeannine au 418-935-3371**

Le service de Lien-Répit est toujours en fonction à Ste-Marie. Pour information:

Marie Chamberland: 418-387-3391

Le transport avec accompagnement est toujours en vigueur en 2011.

Félicitations à nos deux nouvelles bénévoles **Jeannette Tremblay et Suzanne Blais** qui se sont jointes à l'équipe.

Le comité de Lien-Partage

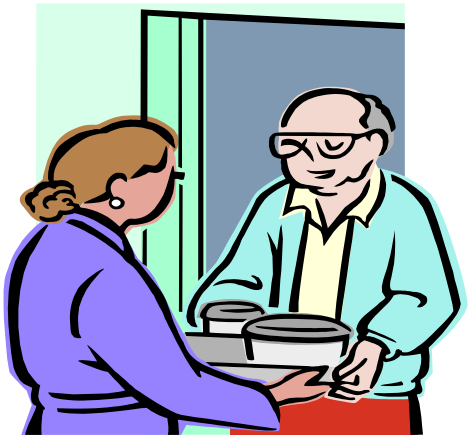

PARC INTERGÉNÉRATONNEL

L'an dernier, un brunch familial avait eu lieu dans le but d'amasser des fonds pour améliorer l'embellissement de notre municipalité dont le projet d'un parc intergénérationnel . Un montant de 3029$ avait été amassé lors de cet évènement. Nous en sommes à l'aménagement final qui consiste à la finition de la gloriette, l'ajout de galets vis-à-vis l'ère de balançoire, l'installation de bancs et paniers à rebuts ainsi que la plantation de vivaces et arbustes.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos suggestions pour d'autres améliorations d'embellissement dans notre municipalité. Afin de poursuivre notre œuvre d'embellissement, nous désirons renouveler la tenue du **brunch familial qui se tiendra le dimanche 10 avril de 9h30 à 12h30** à l'édifice municipal. Les billets sont au coût de 12$ pour les adultes, 6$ pour les jeunes de 6 à 12 ans et gratuit pour les plus jeunes. Les billets seront en vente au bureau municipal, à la Caisse Desjardins, au dépanneur André Drouin et auprès des membres du comité.

C'est une invitation à tous!

CERCLE DES FERMIÈRES DE STE-MARGUERITE

.

Bonjour à vous!

L'année s'écoule rapidement. Plusieurs activités se déroulent, divertissantes, motivantes et instructives.

A notre réunion du mois de février nous avons appris, au sujet de l'ostéoporose, qu'étonnamment ce sont les hommes de 20 à 39 ans qui présentent le plus de carence en vitamine D (étude de Statistiques Canada).

A la réunion de mars, nous aurons une invitée qui nous entretiendra de son potager. Aussi, une aidante naturelle nous livrera un témoignage. Ceci répond au but du Comité Dossier qui est de donner à chaque membre le mandat de s'intéresser à ce qui se passe dans la société.

Voici la liste des membres du Conseil.

Gemma Goupil, présidente,

Cécile R. Trachy secrétaire

Géraldine Trachy responsable des Arts Textiles

Louisette Bégin vice-pésidente et responsable des Communications.

Aurore St-Hilaire responsable du comité Dossiers

Bienvenue dans notre Cercle et à la prochaine!

Les organismes de notre municipalité ont fait des dons volontaires pour la contribution aux dépenses de fonctionnement de l'édifice municipal.

La Municipalité de Ste-Marguerite a reçu:

Du « Tournoi 500 »:	1000.00$
Du Cercle Fermières:	1000.00$
De Bernardin Bégin:	61.00$ (plaisirs d'hiver)
De la pétanque intérieure:	40.00$

Société canadienne du cancer — Canadian Cancer Society

RELAIS POUR LA VIE

Le samedi 28 mai prochain aura lieu à l'aréna Paul-Henri Drouin de Ste-Marie, la marche « Relais pour la vie ». C'est une invitation pour toute la population dans le but de partager avec les personnes souffrant du cancer et de leur apporter notre appui.

Au niveau paroissial vous serez sollicités pour offrir vos dons. Une équipe de volontaires bénévoles, viendront chez vous; **soyez généreux!** Les sous ramassés servent pour la recherche et tout besoin à combler vis-à-vis la personne atteinte d'un cancer, quel qu'il soit. L'an dernier nous avons ramassé 2010.00$ merci à vous!

Aujourd'hui ce message est une approche de sensibilisation, nous viendrons vous rencontrer plus tard.

Merci à l'avance de votre généreuse participation par vos dons, mais n'oubliez pas de venir marcher avec nous en mai prochain. Nous nous engageons avec cœur, car nous connaissons tous une personne malade, soit dans notre famille ou notre entourage.

Merci à vous!

Marie-Claire Marcoux, capitaine et toute l'équipe ☎ 418-935-3229

École l'Étincelle de Sainte-Marguerite

359, rue Saint-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec)
G0S 2X0

Téléphone : 418 386-5541 poste 7148
Télécopie : 418 935-3084
Courriel : etincelle@csbe.qc.ca

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Bien que la période officielle d'inscription soit maintenant terminée, nous vous informons qu'il est encore possible d'inscrire un enfant éligible à Passe-Partout pour l'année scolaire 2011-2012. Pour ce faire, il suffit de se présenter à l'école muni du certificat de naissance (grand format) de l'enfant. Il est préférable de téléphoner au 386-5541 poste 7148 pour s'assurer de l'ouverture du secrétariat. Il en va de même pour les enfants éligibles à la maternelle, mais qui ne fréquentent pas Passe-Partout présentement.

Nous vous rappelons également qu'en cas de déménagement, il est primordial d'inscrire votre enfant à sa nouvelle école dès que vous avez trouvé votre logement et d'informer l'école fréquentée actuellement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Valérie Faucher, directrice

L'école l'Étincelle et toutes ses couleurs!

Bonjour à vous tous,

Aujourd'hui, les élèves de l'école l'Étincelle de Sainte-Marguerite souhaitent vous présenter des projets qu'ils aiment énormément : le Géocaching, la machine à maïs santé, Plaisirs d'hiver 2011 et finalement, le nouveau club de ski de fond. Vous connaissiez déjà **Radio-Étincelle** et notre **Jeune- Coop Écolocorde** qui fonctionnent toujours, voici maintenant d'autres projets qui nous rendent fiers

La machine à maïs santé!

L'idée de cette machine est née dans la tête du CA l'an dernier lors d'activités de réseautage avec d'autres jeunes coopératives. Ce projet a donc été mis immédiatement en travail, car les élèves tenaient à cette machine. Le dossier était en pleine construction avec Laura Boutin notre ancienne présidente et se termine finalement avec Laurie Bégin notre présidente actuelle. C'est donc en octobre 2010 que la machine est enfin à l'école et prête à l'utilisation. Pour votre information, lors de la demande d'acceptation aux parents, ces derniers ont rappelé que l'Étincelle était une école en santé. Nous les avons alors assurés que sans beurre et sel notre maïs était santé et délicieux. Maintenant, les élèves peuvent manger du maïs santé et profiter du bon goût. De plus, cette machine nous a permis de réfléchir au développement durable avec le RQEEE (Réseau Québécois des Écoles Entrepreneuriales et environnementales). Notre machine peut être louée pour faire la joie de vos invités!

GPS pour le Géocaching en famille!

Lors de la journée Plaisirs d'Hiver 2011, nous avons fait le lancement de notre circuit de Géocaching. Le Géocaching nous est venu à l'idée lorsque madame Hélène Lavigne est venue à l'école nous parler de son expérience. Ceci a piqué notre curiosité et nous avons pensé que cette activité pourrait nous permettre de faire connaître l'histoire de Sainte-Marguerite. Les élèves ont donc écrit une lettre au conseil municipal et à la Caisse Populaire pour leur présenter le projet et demander une aide financière. Après avoir reçu une assez grande somme pour se permettre d'acheter les GPS, nous les avons commandés. Disons qu'ils ont été très vite programmés pour commencer l'aventure. Saviez-vous qu'à Noël, le père Noël avait congelé ses rennes et nous avons dû les chercher sur le terrain de l'école? Grâce aux GPS, l'opération dégel a été un succès! Et puis en mars, nous irons à Duchesnay faire des activités de plein air et nous apporterons nos GPS pour trouver des caches. Les caches créées dans les sentiers de raquette de la municipalité nous ont permis de vous faire connaître quelques éléments de l'histoire de José Lacasse. Pour en savoir plus, visitez www.geocaching.com et faites l'emprunt de l'un de nos GPS pour la fin de semaine. Des milliers de caches vous attendent dans la région.

L'école l'Étincelle et toutes ses couleurs! suite...

Plaisirs d'Hiver 2011

La journée du 12 février 2011 organisée avec la municipalité a été un succès. Nous souhaitons dire un merci précieux aux élèves qui ont participé à l'organisation de cette journée en collaboration avec monsieur Yves Turgeon. Malgré quelques problèmes techniques, il vous est possible d'entendre Radio-Étincelle en pleine action durant la journée. Pour cela, visitez notre site internet http://etincelle.csbe.qc.ca . Dans le cadre de cette journée, nous pouvions recevoir la visite de madame Marie-Hélène Prémont. Avec la chance, nous avons gagné ce privilège et voilà pourquoi nous avons eu une bonne participation. Je vous dis, les parents ont autant participé que les enfants. Observez la photographie prise lors du triathlon parents-enfants. Nous sommes heureux d'avoir accueilli madame Prémont. Elle est souriante et très généreuse. Merci!

Et du ski pour nos sportifs!

Depuis l'automne 2010, l'Étincelle possède un Club de ski pour notre gang de sportifs qui aime faire des activités de plein air. Notre club est inscrit au circuit compétitif JH Lamontagne. Seul club de ski de fond de la Beauce dans ce circuit, nous sommes à la recherche de partenaires financiers pour permettre à nos athlètes de porter fièrement les couleurs de l'Étincelle. Le CA d'Écolocorde Jeune-Coop a permis l'achat de 10 paires de skis pour compléter les 15 paires offertes par l'école. Le fartage coûte assez cher. Merci aux parents qui viennent taper l'anneau d'entraînement avec leur motoneige. Nous savons que des pistes de ski de fond ont déjà été tracées dans Ste-Marguerite et nous souhaitons qu'un jour, on puisse encore les parcourir. C'est certain, les élèves de l'Étincelle peuvent dire qu'ils font du sport pour être en santé!

Merci beaucoup de nous avoir lus. Il était important pour nous de vous faire connaître tous les projets de l'école l'Étincelle de Sainte-Marguerite.

Laurie Bégin
Présidente d'Écolocorde Jeune-Coop
École l'Étincelle de Sainte-Marguerite
Tél : 418-386-5541 poste 7148

*** Tournoi de 500 ***

MARS 2011	
2	Centre récréatif – Sainte-Marie
9	**Édifice municipal – Sainte-Marguerite**
16	Centre récréatif – Sainte-Marie
23	**Édifice municipal – Sainte-Marguerite**
30	Centre récréatif – Sainte-Marie
AVRIL 2011	
6	**Édifice municipal – Sainte-Marguerite**
13	Centre récréatif – Sainte-Marie
20	**Édifice municipal – Sainte-Marguerite**
27	Centre récréatif – Sainte-Marie

MAI 2011	
4	**Édifice municipal – Sainte-Marguerite**
11	Tournoi de reconnaissance Centre récréatif – Ste-Marie **5,00 $**
18	Tournoi de reconnaissance **Édifice Municipal – Ste-Marguerite 5,00 $**

Responsable pour Sainte-Marie: Lise Cyr (387-1783)

Responsables pour Sainte-Marguerite: Doris (935-7233) et Jeannine (935-3371)

Toute l'équipe du « Tournoi 500 » vous remercie de venir tous les mercredis soir à nos tournois de cartes!

Une belle activité pour tous les joueurs!

****N'oubliez pas le 18 mai 2011****

Tournoi de reconnaissance. 5.00$ l'entrée 150.00$ en prix suivi d'un lunch

Responsables: Doris: 935-7233 Jeannine: 935-3371

Situé à Sainte-Marguerite, le jardin de la petite école de

sous les charmes de la quiétude et de la beauté

vous invite à découvrir ses jardins thématiques

Jardin japonais

Venez déguster, à l'heure de la détente, un thé de choix accompagné d'une petite gourmandise, en avant-midi (11h15) et en après-midi (14h30)

Les jardins de la petite école de Céline

Photos

Magnifique site pour la prise de photos lors d'évènements particuliers

Coordonnées

Céline Montminy

et Jean-Guy Ringuet

368, Rang Saint-François

Sainte-Marguerite, QC G0S 2X0

418-387-8212

Horaire

Ouvert en juillet et en août

de 10h00 à 18h00

Coopérative de services à domicile Beauce-Nord

Pour une meilleure qualité de vie dans le confort de votre foyer !

Fondée en 1998, la Coopérative de services à domicile Beauce-Nord offre, à toute personne, des services à domicile de qualité, adaptés aux besoins, accessibles et offrant un excellent rapport qualité/prix sur les territoires des MRC Robert-Cliche et Nouvelle Beauce. La clientèle est composée principalement d'aînés, de personnes en perte d'autonomie et de familles actives.

Services offerts de façon régulière ou occasionnelle :

Aide domestique (entretien ménager, préparation de repas, grand ménage, lessive et courses)

Aide à la personne (aide au lever et au coucher, accompagnement, hygiène complète ou partielle, répit et gardiennage (Adulte)

Coopérative de services à domicile Beauce-Nord

700, Robert-Cliche, Saint-Joseph de Beauce, G0S 2V0
Tel :418-397-8283 ou 418-386-5221 Fax : 418-397-4803 Courriel : info@csdbn.com

AVANTAGE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Toute personne qui doit se déplacer vers un centre hospitalier qui est **à plus de 40 km de son domicile** a droit d'inclure ces frais sur son rapport d'impôt dans la section frais médicaux. Voici le no. Des lignes:
Pour le Fédéral: ligne 330 du rapport d'impôt

Pour le Provincial: ligne 381 du rapport d'impôt

Voici les nuances entre les deux.

Fédéral Ligne 330: Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 1992 ou après.

Frais de déplacement: - Si vous avez dû vous déplacer **d'au moins 40 km** pour obtenir des soins médicaux qui ne se donnaient pas dans votre région, vous pouvez demander un montant pour vos frais de transport.

Si vous devez parcourir au moins 80km, vous pouvez déduire, en plus de vos frais de transport, les frais d'hébergement et de repas.

Provincial Ligne 381: Frais médicaux

Vous pouvez inclure dans vos frais médicaux les frais de transport ou de déplacement suivants engagés pour vous, votre conjoint ou une personne à votre charge:
*Les frais de déplacement de la personne, si la distance à parcourir pour obtenir des soins médicaux non dispensés dans la localité où elle habite est **d'au moins 80 km;**
*Les frais de transport ou les frais de déplacement **d'un particulier accompagnant la personne** qui doit recevoir des soins si, **selon l'attestation écrite d'un praticien, cette dernière est incapable de voyager seule.**

COMMUNIQUÉ

211

Le 211 disponible chez vous !

Le 211 est un **service d'information et de référence** gratuit et confidentiel qui dirige les personnes vers les **ressources existant dans la communauté** dans les régions de la Capitale-Nationale (Québec, Portneuf et Charlevoix) et de Chaudière-Appalaches.

Les préposés du Service 211 sont en mesure de comprendre le problème qui leur est soumis et de trouver l'organisme ou le service qui répondra le mieux aux besoins de la personne. Le service est offert en français et en anglais et est adapté aux besoins des malentendants.

Les heures d'ouverture sont du **lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi et dimanche de 8h à 18h.**

Un service de clavardage et un accès à la base de données sont aussi disponibles sur le site internet du 211 pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche à la maison ou à leur travail. Voici l'adresse : **www.211quebecregions.ca**

Source : Monsieur Maxime Robin-Lahaie, superviseur de la centrale
Service 211 418-838-9623

La Fête des voisins à Ste-Marguerite 2011

Cet événement est provincial et a pour objectif de rapprocher les gens vivant dans un même milieu.

La Fête des voisins permet aux citoyens de jouer un rôle actif pour développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie. Cette année la fête des voisins se tiendra le samedi 4 juin 2011.

En tant que résidants de Ste-Marguerite, qu'est-ce que vous aimeriez comme activités pour cette journée dans votre quartier, dans votre municipalité? Vos commentaires et suggestions sont les bienvenues pour nous aider à organiser une belle journée entre voisins. D'ici la fin avril vous pouvez nous donner vos suggestions par courriel (munste-marguerite@nouvellebeauce.com) ou par téléphone 418-935-7103.

Des nouvelles de la Bouquine
Votre bibliothèque publique...
Hiver 2011

Le soleil se rapproche....
Réchauffe les coeurs, les corps, les érables...
Quoi de mieux qu'une journée ensoleillée...
quoi de mieux qu'une bonne lecture !

Horaire habituel de la biblio: les jeudi et vendredi de 18.30 à 20.00 heures le dimanche de 9.30 à 11.00 heures

Horaire du temps de Pâques: Fermé les vendredi 22 et dimanche 24 avril

Le dernier échange de biens culturels a eu lieu le 21 février dernier et le prochain se fera **le 20 juin prochain**. Cet échange trimestriel consiste à transférer une bonne quantité de livres d'une bibliothèque publique à l'autre afin de rafraîchir nos rayons.

Dernières acquisitions pour notre collection locale:

📖 **Lucky Luke contre Pinkerton**, le 74e album dont les textes sont de Daniel Pennac
📖 **Promesses et trahisons**, roman historique écrit par Yvette Labonne de St-Malachie
📖 **Contre Dieu**, dernier roman de Patrick Sénécal
📖 **L'ABC des bonnes manières** de Hélène-Andrée Bizier et Marie-Diane Faucher. Un recueil de règles de courtoisie, de politesse et de respect qui orchestrent la vie en société.

Nous avons une belle collection de livres-jeunesse qui suscitera l'intérêt des bambins, des jeunes du pré-scolaire et du scolaire. Les adolescents se retrouveront avec la lecture de romans et de BD spécialement identifiés pour un repérage plus facile dans les rayons.

Nous avons un petit inventaire de livres à écouler au coût de 1.$ Vous présenter sur les heures d'ouverture. Les sous serviront à acheter des nouveautés.

Un nouveau projet bénévole pour 2011... joignez-vous à notre équipe de bénévoles à raison de 90 minutes par mois... Vous aurez une petite formation et vous serez accompagné lors de vos soirées de garde à la Biblio. Une excellente activité parent/ jeune .

Un plus pour la collectivité !

Contactez Adrienne au 935-3183

Bonne lecture !

Chantal Pelletier,
secrétaire de la Bouquine

Heure du conte du temps des fêtes

C'était l'heure du conte du temps des fêtes à la bibliothèque La Bouquine, le jeudi 16 décembre dernier. Une bonne quinzaine de jeunes et des parents étaient au rendez-vous pour entendre ce qui a bien pu arriver «Dans le ciel de Noël» quelque part en Afrique.

Merci de votre écoute et merci infiniment à **Gemma Goupil et à ses aides du Cercle des Fermières** pour la confection d'une trentaine de sacs de biscuits de Noël, de même qu'au **Dépanneur André Drouin** pour ses sachets de chocolats.

FADOQ STE-MARGUERITE

Le Club FADOQ a débuté le cours d'initiation à l'ordinateur et à l'internet le 24 février dernier, dans les locaux de l'école l'Étincelle. La formation compte 6 cours de 3 heures chacun et se terminera à la fin mars.
Bienvenue à nos participants et merci à notre formateur!

De gauche à droite : **Gemma Goupil, Lucienne Roy, Cécilia Drouin, Claudette Marcoux, Florence Boissonneault, Roger Drouin et Émile Nadeau, formateur.**

A tous nos membres, voici quelques dates à mettre à votre agenda:

- **Jeudi 14 avril**: Partie de sucre à la salle municipale. Le tout débutera par des parties de cartes (500) à compter de 13h30 et vers 15h15, dégustation des produits de l'érable.

- **Dimanche 22 mai**, dîner annuel à la salle municipale. Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à ces invitations.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

En mai 2011, ce sera le temps de former un comité pour le conseil d'administration de la FADOQ de Ste-Marguerite.

Si vous avez le goût de vous impliquer, de donner du temps pour garder la vie de la communauté plus âgée active, contactez:

Jean-Noël Lehouillier au 418-935-3388

C'est le temps de se prendre en main...

*** INVITATION ***

ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE (EAL)

L'équipe d'animation locale vous invite le dimanche **24 avril 2011** à une activité pascale!

Allons chercher de « l'eau de Pâques » avant la levée du jour.

OÙ:

Marie-Paule et Julien Marcoux
Au 565 route 275

DE 4H00 À 7H00 AM VOUS ÊTES INVITÉ À VENIR PRENDRE UN CAFÉ OU UN JUS À L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

BIENVENUE À TOUS!

ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE (EAL)

Vous entendez parler de l'EAL … mais qu'elle est-elle au juste et quel est son rôle?

Cette équipe qui est composée de **Lucie Carbonneau, Gisèle Goulet, Hélène Lavigne, Jean-Noël Lehouillier, Marguerite Parent et de Martine Roy** est au service de la communauté chrétienne de Ste-Marguerite pour lui permettre de mieux vivre sa mission , de témoigner de l'Évangile tout en aidant chacun de nous à vivre au quotidien son baptême.

Tout comme notre bonne vieille chaise à quatre pattes pour assurer son équilibre, les membres de l'EAL travaillent à la réalisation de quatre pôles pour assurer l'équilibre de notre mission de baptisé.

Comment dans la vie de tous les jours se manifestent les quatre dimensions de notre mission?

VIE FRATERNELLE: Le responsable de cette dimension demeure attentif à la vie des gens de notre communauté. Il porte le souci de souligner les événements heureux ou douloureux par la participation aux fêtes du milieu, un mot de soutien, un geste de solidarité , etc.

ANNONCE DE L'ÉVANGILE ET DE L'ÉDUCATION DE LA FOI: Le membre responsable supervise les activités de la proclamation de la Parole et de l'éducation de la foi auprès des divers groupes constituant la communauté.

PRIÈRE ET CÉLÉBRATION: Le responsable de cette dimension voit à développer une vie liturgique et une vie de prière dans la communauté. Il coordonne l'action des personnes déjà en place.

ENGAGEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU MONDE : Ce responsable veille à ce que la communauté soit fidèle à sa mission de transformer le monde selon les exigences de l'Évangile : attention aux personnes vulnérables, projets de solidarité et de justice sociale (Développement et Paix).

Dans l'équipe, il y a aussi une personne déléguée pastorale qui est chargée de réunir l'équipe, d'assurer son fonctionnement harmonieux et efficace et de faire des liens avec la communauté locale et la paroisse. Elle est chargée d'un certain leadership et de mise en contact entre les divers comités d'orientation pastorale.

Mais les membres de cette équipe, étant à ces premiers mois de fonctionnement travaillent tous ensemble pour apprivoiser et réaliser leur mission; ne devant pas tout faire seule, elle doit susciter la participation et la coresponsalilité de l'ensemble de la communauté.

AIDONS- NOUS DONC TOUS À REMPLIR NOTRE MISSION DE BAPTISÉS.

Merci à nos commanditaires et nos bénévoles!

L'Équipe d'Animation Locale (EAL) tient à remercier sincèrement tous les commanditaires et bénévoles qui ont contribué à la réussite de notre activité organisée pour les personnes seules de notre communauté. Tous nos invités présents ont beaucoup apprécié et le repas et la partie récréative de cette rencontre qui se voulait amicale et fraternelle, voici quelques photos qui le prouvent… Un merci spécial à **Lorraine et Jocelyn du DUO MÉLODIK** qui ont agrémenté gracieusement notre fête de leurs douces mélodies et bienvenue dans notre communauté

Donc un grand merci à nos généreux commanditaires :

La CAISSE DE LA NOUVELLE-BEAUCE
La MUNICIPALITE DE STE-MARGUERITE
Le CLUB DES FERMIÈRES
Le CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-MARGUERITE
Le CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB
La FABRIQUE DE STE-MARGUERITE
L'ÉCOLE L'ÉTINCELLE DE STE-MARGUERITE
La FERME GOULAIT GINO INC.
Le DUO MÉLODIK

INSCRIPTION SOCCER STE-MARGUERITE

Le : jeudi le 24 mars et lundi le 28 mars 2011
De : 18h30 à 20h00
Lieu : Salle municipale Sainte-Marguerite

Après ces dates, inscriptions acceptées seulement si place disponible.
Vous devez apporter la carte d'assurance-maladie de votre enfant.

COÛT : U-6 : 25.00$
U-8 à adulte : 60.00$

***** inclus l'inscription à un tournoi *****

Possibilité d'achats de vêtements de pratique lors de l'inscription et paires de bas supplémentaire.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Protège-tibia
- Bas de soccer
- Soulier de soccer

U-6	5-6 ans	(2006-2005)
U-8	7-8 ans	(2004-2003)
U-10	9-10 ans	(2002-2001)
U-12	11-12 ans	(2000-1999)
U-14	13-14 ans	(1998-1997)

Nous avons besoin de bénévoles, de parents ou toutes personnes qui désirent s'impliquer de près ou de loin dans ce sport.
Nous sommes aussi à la recherche d'arbitre avec rémunération.

Information Marc Gagnon: 935-3838 (soir)

Dimanche, le 27 février dernier, dans notre église, plus de 300 personnes ont pu apprécier le talent de quelque 70 choristes de cinq municipalités, à l'occasion d'un concert donné par les chorales de Ste-Marguerite, Frampton, St-Hénédine, Pintendre et le Groupe vocal Symphonie de St-Malachie.

Le spectacle, de haut niveau, et fortement applaudi, s'est terminé par deux pièces interprétées par l'ensemble des chorales, qui n'avaient pratiqué ces morceaux que dans leurs milieux respectifs, sans pratique générale.

Les choristes ont ensuite pu échanger lors d'un léger goûter qui leur était offert dans la sacristie.

Le comité du concert des chorales tient à remercier sincèrement tous les participants qui ont offert une prestation de grande classe. Merci également aux commanditaires, aux bénévoles et à tous ceux venus entendre les participants.

Le profit généré par cette activité fut versé à la Fabrique de Ste-Marguerite.

PASTORALE EN PAROISSE

Thème du carême
« Prenez courage! Le Seigneur regarde le coeur »

Célébration du pardon

Lundi, 11 avril 19h30 à Ste-Hénédine
Mardi, 12 avril 19h30 à St-Bernard

Célébrations de la semaine Sainte

Jeudi saint à 19h30 à Ste-Marguerite
Vendredi saint à 15h à St-Isidore
Samedi saint : Veillée pascale à 20h00 à Ste-Hénédine

BALLE MOLLE

Ligue de balle molle régionale mineure

Tu as entre 5 et 17 ans et tu veux jouer à la balle cet été ? Gars ou fille, il est possible de t'inscrire et de jouer dans une équipe de Sainte-Marguerite membre de la Ligue de balle régionale mineure.

Les équipes peuvent être mixtes et formées à partir des catégories suivantes :

Novice (5-8 ans)
Atome (9-10 ans)
Moustique (11-12 ans)
Benjamen (13-14 ans)
Cadet (15-17 ans)

Informe-toi auprès de Yves Turgeon

PATINOIRE

A cause de notre chaud soleil, notre patinoire est maintenant fermée.

MERCI à **Laurence Bégin, Jordan Bégin et Jean-François Laprise** pour la garde du chalet des loisirs cet hiver.

MERCI à **Jean-Pierre Trachy** de s'être occupé du hochey.

MERCI à **Stéphane D'Arcy** pour le deck hockey l'automne dernier.

Circuit de Marche dynamique à Ste-Marguerite

La marche est un excellent moyen pour vous mettre en forme. Et si vos marches devenaient dynamiques ? Prenez l'air et améliorez votre santé en vous joignant au groupe de marche dynamique animé par madame Danielle Bédard. La marche dynamique n'est ni plus, ni moins qu'un cours visant à travailler l'endurance cardiovasculaire et musculaire tout en s'amusant. Au programme : étirements, exercices de réchauffement et marche rapide adaptés aux participants.
Un cours de **« work-out »** pourrait vous être offert. Faites-nous savoir votre intérêt pour ce cours.

Clientèle : Adultes
Coût : 60 $ pour 12 semaines
Horaire: Jeudi avant-midi ou Samedi après-midi
(Le jour et l'heure seront précisés entre les participants)
Début dans la semaine du 13 mars
Endroit: Dans le village (point de départ à confirmer)
Responsable : Danielle Bédard, Loisirs Coeur Atout
Portez des vêtements et chaussures de sport, chauds et confortables.
Minimum de 8 participants

** ATTENTION **

Lors de la plantation de vos arbres et arbustes.

PLANTER À 60cm DE LA LIGNE DE RUE OU 38' D'EMPRISE.

Identifiez avec un ruban afin que l'entrepreneur du débroussaillage ne les coupe pas lors de son passage au printemps.

Plaisirs d'hiver à Sainte-Marguerite

Accueil à l'école l'Étincelle

Le 12 février dernier, nous étions plusieurs à jouer dehors, dans la cour de l'école l'Étincelle, dans le sentier de raquette, dans les rues du village et sur la patinoire municipale. Nous nous étions donné le mot pour participer à la première édition de l'événement «Plaisirs d'hiver» qui s'est déroulé chez nous. Ce jour-là, la température qu'il faisait annonçait bien que notre plaisir allait se vivre en plein hiver.

Qu'importe, la mairesse Adrienne Gagné était là avec une soixantaine de personnes pour recevoir Marie-Hélène Prémont, à 13 h, et pour lancer avec elle le début des activités inscrites à la programmation. ***Bienvenue à Sainte-Marguerite !*** lui avons-nous dit en n'oubliant pas de souligner l'honneur fait aux gens de Sainte-Marguerite par la présence de cette athlète olympique qui est aussi la porte-parole de Plaisirs d'hiver. Madame Gagné conclut en remettant à madame Prémont un panier de produits savoureux de la Beauce, une gracieuseté de La Cache à Maxime de Scott.

Neuf activités au programme

Nous étions là pour célébrer les sports d'hiver ! Les participants avaient le choix entre neuf activités organisées par l'école et la municipalité (glissade, ski de fond, marche dynamique, randonnée en raquette, géocachette en raquette, workout, hockey, patinage et course à pied). Certains ont opté pour le circuit de la Marguerite proposé par la municipalité. Ce parcours axé sur le cardio était animé par Danielle Bédard et comprenait une demi-heure de workout continu, suivie d'une heure en raquette et d'une demi-heure de marche dynamique interrompus aux 15 minutes par des exercices stationnaires. C'était une belle façon de nous suggérer des activités physiques à la veille du Défi Santé 5/30 équilibre et de faire apprécier le sentier de raquette à plus de citoyens.

Mise au jeu officielle

De 15h à 17h, une trentaine de parents, d'enfants et d'amis s'en donnaient à cœur joie à la patinoire pour une partie de hockey amicale. Merci **à Marie-Hélène Prémont** qui a formé les deux équipes et procédé à la mise au jeu. Merci également à vous tous participants qui avez garantie le succès de la fin de journée. Il faut saluer, en terminant, la disponibilité de nos deux seuls gardiens de but **Guillaume Thiboutot et Patrick Phaneuf,** de même que les arbitres **Anthony D'Arcy et Frédérick Roy Forgues** qui ont fait respecter les règlements et assuré un temps de glace équitable pour tous. Merci enfin à Monsieur **Bernardin Bégin**, notre commanditaire de l'activité hockey.

Parions que la belle réponse de la population de Sainte-Marguerite, et la non moins belle collaboration du personnel de l'école l'Étincelle, ont inauguré en ce 12 février une nouvelle fête qui reviendra pour agrémenter nos hivers.

Yves Turgeon,
Coordonnateur des activités récréatives

PETITES ANNONCES ...

*** IMPORTANT ***

Il a été porté à notre attention que deux cafetières ont disparu dans les cuisines de la salle municipale.

Il est à noter que ces cafetières appartiennent au groupement la Fadoq et le Cercle des Fermières.

Si vous les avez, en votre possession, les rapporter au bureau municipale.

Bien vouloir demander l'autorisation avant d'utiliser ces objets.

OFFRE D'EMPLOI

Moniteur-Monitrice

Durée de 6 semaines d'au moins 30 heures (du 27 juin au 5 août 2011) au taux horaire minimum.

Conditions :

être responsable et dynamique

aimer les enfants

retourner aux études à l'automne

être âgé de 16 ans

Faites parvenir votre curriculum vitae au 235 rue St-Jacques, Sainte-Marguerite avant le 23 avril 2010.

Saviez-vous que… si vous avez un logement, une maison ou un terrain à vendre ou à louer, il est possible de publier gratuitement une annonce sur le site Internet : **www.nouvellebeauce.com/immo** .
Un répertoire immobilier **gratuit** pour toute la Nouvelle-Beauce !

Centre régional d'information de La Nouvelle-Beauce
901 boul. Vachon Nord, Ste-Marie, G6E 1M3

Service régional de résidence locale
NOUVELLE-BEAUCE

CHAUFFAGE

Lors des locations de salles, nous remarquons que la température des thermostats est souvent augmentée.

S.V.P., lors de votre départ remettre le chauffage au même degré qu'à votre arrivée!

** LE RETOUR DU THÉÂTRE À STE-MARGUERITE **

Pour ceux et celles qui veulent exercer leur talent d'acteur ou d'actrice dans une pièce de théâtre, c'est le temps de se lancer dans l'action. Téléphonez **Martine Lehouillier au (418) 390-2525**.

J'attends vos appels. S'il y a trop d'inscriptions, nous ferons des auditions pour le choix des heureux élus.

Bienvenue à tous!

LISTE DES OBJETS MONSTRES ADMISSIBLES POUR LA COLLECTE DU 06 JUIN ET 10 OCTOBRE 2011

Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises non métalliques, matelas, etc.

Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 mètre (4 pieds), morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 25 kg (55 livres)

Débris de construction : bois (coupé en longueurs de 4 pieds maximum). Les matériaux de construction et de démolition (excluant les bardeaux d'asphalte) maximum 1 mètre cube, bien empilés et en bordure de la rue.

Matériaux ferreux : appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaises, réservoirs à eau, etc.

- Un objet monstre ne doit pas peser plus de 125 kg (275 livres), et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube
- Les objets monstres doivent être déposés à l'écart des autres ordures, au maximum 24 heures avant le début de la collecte

Cette collecte n'est pas effectuée par le même camion que celui qui effectue les autres collectes des ordures.

PNEUS : Non admissibles à la collecte des monstres

Les pneus usés d'automobiles et de camions (sans jantes) ***ne sont pas admissibles*** *à la collecte des monstres. Il faut plutôt en disposer en les apportant à l'un des lieux de dépôt approprié.*

***** PAS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, PAS DE PISCINE, PAS DE PEINTURE *****

A NOTER QUE LORS DES ORDURES « MONSTRES », CELLES-CI NE SERONT PAS RAMASSÉES SI ELLES SONT DÉPOSÉES DANS UN « TRAILER ».

Veuillez prendre note que le bureau Municipal de Ste-Marguerite sera fermé pour le congé de Pâques.

les 22 et 25 avril 2011

Merci pour votre collaboration!

CANADA POST POSTES CANADA

Bureau de poste de Ste-Marguerite

Sera fermé

22 avril 2011 (Vendredi Saint)

25 avril 2011 (Lundi de Pâques)

23 mai 2011 (Journée des patriotes)

HORAIRE À DÉTACHER ET À CONSERVER

ORDURES **M=Ordures Monstres:06 juin et 24 octobre 2011** **RECYCLAGE**

Mars 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	M	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

LE PAPIER	LE CARTON	LE VERRE	LE MÉTAL	LE PLASTIQUE
Journaux , Circulaires Revues, livres, annuaires, papiers à lettres Papiers de bureau, feuilles d'imprimante, enveloppes, etc.	Cartons plats (boîtes de céréales : enlever papier ciré à l'intérieur Cartons à œufs, **Cartons de lait** et **cartons de jus** Cartons ondulés (boîtes d'expédition)	Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées Contenants de verre tout usage Verres transparents et colorés	Boîtes de conserve Canettes métalliques Contenants en aluminium (assiettes, plats, etc.)	Contenants rigides marqués du code 1,2, 5 ou 7 en dessous.

Aplatir les boîtes de carton et les défaire en morceaux d'un maximum de 2 pi²

Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminant ou de saleté

M. Ghislain Noël viendra chercher vos vieux électroménagers si vous l'appelez au (418) 885-9693 ou 883-6219

Ordinateurs, imprimantes, téléviseur, tout appareil audio ou vidéo, appelez Éco-centre de Ste-Marie au 418-389-0594

Restes de peinture : Apportez-les chez Unicoop Ste-Hénédine ou Ste-Marie ou chez Decoren

Médicaments périmés : apportez-les à votre pharmacie

Huiles usagées, liquides de véhicules moteurs, batteries : apportez-les chez Canadian Tire

Piles rechargeables : Apportez-les à votre fournisseur d'appareils électroniques

Piles non rechargeables : Apportez-les au Bureau municipal ou à La Bouquine.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION